REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-501 DU 08 OCTOBRE 2009

Chargeant Monsieur **Joseph AHANHANZO,** Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle de l'intérim de Monsieur **Victor P. TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement pour compter **du 05 au 08 octobre 2009.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la loi n° 090-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2009-500 du 1er octobre 2009 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement, de l'Action Gouvernementale de l'Intérim du Président de la République pour compter du 1er octobre 2009.

D E C R E T E :

Article 1er : Pour compter du **05 au 08 octobre 2009**, Monsieur **Joseph AHANHANZO,** Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé de l'intérim de Monsieur **Victor P. TOPANOU,** Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2009

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement, de l'évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale

Pascal Irénée KOUPAKI

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – HCJ 2 CS 2 – CES 2 – HAAC 2 - 2 HCJ 2 –SGG 4 – Ministères 30 – J.O 1